

## Élections professionnelles



Une réunion sur la préparation des élections professionnelles a eu lieu au ministère le mercredi 12 octobre 2011.

La démonstration a été faite **qu'un nombre non négligeable d'électeurs ne sont pas reconnus comme tels, et donc ne pourront pas voter.**

Nous ferons l'inventaire le plus complet possible des collègues qui seraient ainsi empêchés de voter et nous nous réservons le droit de contester la validité de certains scrutins.



**A partir du jeudi 13 octobre 2011 à 10 heures, vous pouvez voter :**

- pour les **listes SNCL seul ou en liste d'union** pour les CAP;
- pour les **listes de l'Union pour l'École Républicaine** pour le Comité Technique Ministériel et le Comité Technique Académique.

**N'attendez pas.**

**VOTEZ !**

**Le SNCL compte sur vous** comme vous pouvez compter sur lui pour défendre vos intérêts.

N'hésitez pas à nous faire part des difficultés que vous pouvez rencontrer en contactant votre section académique ou le siège national du syndicat :



Tel : 01 43 73 21 36

Fax : 01 43 70 08 47

Email : [sncl@wanadoo.fr](mailto:sncl@wanadoo.fr)

## Évaluation des enseignants



Dès 2012-2013, la notation pourrait être supprimée et **remplacée par un rapport d'évaluation rédigé par le chef d'établissement..**

Ce rapport serait précédé d'un entretien professionnel qui ferait suite à **une « auto évaluation » écrite de l'enseignant.**

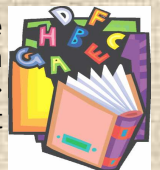
La traditionnelle inspection serait remplacée par un entretien avec le chef d'établissement qui donnerait son avis sur l'accélération (ou non) de la carrière de l'enseignant.

Les statuts de tous les corps seraient modifiés fin 2011 ou début 2012 afin que le nouveau dispositif soit opérationnel dès la prochaine rentrée.

**Un tel dispositif constituerait une attaque intolérable et sans précédent contre le statut des enseignants.**

## Heure de vie de classe

Dans un courrier adressé récemment aux recteurs, le secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale apporte un certain nombre de « précisions » concernant la rémunération des personnels participant aux **Heures de Vie de Classe** :



- « [Les HVC] sont en général placées sous la responsabilité du professeur principal. Elles peuvent également être animées sur leur temps de travail par les autres professeurs de la classe, les documentalistes, les conseillers principaux d'éducation, les personnels d'orientation, de santé scolaire ».
- « Les HVC relèvent des obligations de service des personnels concernés et **ne donnent lieu à aucune rémunération supplémentaire.** »
- « S'agissant de l'investissement particulier des professeurs principaux dans **ce dispositif**, il convient de considérer que celui-ci **est reconnu par l'attribution de la part modulable de l'ISOE** » qui leur est versée.
- Enfin, « aucune dotation spécifique en heures n'est prévue pour ce type d'intervention ».

**Le SNCL s'insurge contre ce courrier** en complète opposition avec la réponse du ministère à une question posée par un sénateur et publiée au JO du Sénat le 11 février 2010, à savoir que les HVC « relèvent des obligations de service des personnels concernés et **donnent lieu à une rémunération en heures supplémentaires effectives (HSE) dès lors qu'elles sont assurées en dépassement de leur temps de service obligatoire** ».

L'heure de vie de classe constitue une charge de travail supplémentaire. En conséquence, si elle ne figure pas dans votre état VS, exigez le paiement en HSE de chaque heure effectuée.

**Contactez-nous en cas de refus de l'administration.**



## Journée des collégiens

Une publication de l'INSEE (« *L'Insee Première* n°1370– *Le temps périscolaire des enfants et les contraintes professionnelles des parents* ») révèle que **les collégiens** vivant dans des familles en couple, recomposées ou non, **passent de plus en plus de temps seuls ou avec des amis.**

Dans leur très grande majorité, ils se rendent seuls au collège, parfois avec d'autres élèves, et reviennent également seuls.

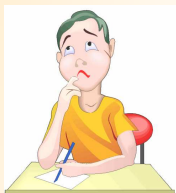
74% d'entre eux déjeunent à la cantine.

Après les cours, 89% des collégiens rentrent chez eux, les autres restant à l'étude ou pratiquant des activités sportives ou culturelles à l'extérieur.

De retour à la maison, la plupart des collégiens sont avec leurs parents ou d'autres adultes. **Ils sont cependant 16 % à se retrouver seuls.**

80% des collégiens ont cours le mercredi matin.

42% d'entre eux font du sport ou suivent des cours particuliers l'après-midi.



**En Île-de-France, 28 % des collégiens passent tout le mercredi après-midi seuls ou avec d'autres enfants, contre 9% dans les autres régions.**

Dans les familles monoparentales, les collégiens sont plus souvent seuls. Ils déjeunent davantage à la cantine et restent plus fréquemment à l'étude, ce qui entraîne un retour plus tardif à la maison que les autres enfants.

Alors que le gouvernement affirme qu'il faut revoir les rythmes scolaires et **réduire le nombre d'heures de cours afin d'alléger la journée des élèves**, nous constatons à la lecture de cette étude que cela **ne fera que renforcer le temps pendant lequel les collégiens resteront seuls.**

## Danger grave et imminent !



Certains chefs d'établissements (dans l'académie de Montpellier notamment), n'hésitent pas, sous couvert de continuité pédagogique, à inciter les enseignants de leur collège à faire des interventions dans le primaire en dehors du cadre législatif (*Code de l'Éducation– Article 34 sur l'expérimentation*).

Le SNCL a déjà alerté les collègues sur les dangers d'un rapprochement école primaire-collège qui déboucherait sur l'avènement de « *l'École du Socle Commun* », consistant à regrouper un collège et les écoles de son secteur en un seul établissement public ventilé sur plusieurs sites.

Les établissements seraient progressivement dotés d'un **corps unique d'enseignants** pouvant intervenir aussi bien dans les écoles que les collèges et à l'horaire de service aligné à terme sur les **27 heures actuelles** des professeurs des écoles !

Ce projet porté par le député Jacques GROSPERRIN, avec le soutien de certains syndicats d'enseignants, est extrêmement dangereux.

Ne croyez pas qu'il s'agisse d'une vague menace puisqu'il fait déjà l'objet d'expérimentations « sauvages » partielles dans cinq collèges de l'académie de Montpellier.

## Il y a là un danger grave et imminent !

Les personnels ne doivent pas se laisser faire. Le SNCL est d'ores et déjà mobilisé.

**A l'occasion des élections professionnelles, votez pour les syndicats décidés à s'y opposer.**

- **Votez pour les listes SNCL seul ou en liste d'union pour les CAP.**



- **Votez pour les listes de l'Union pour l'École Républicaine pour le Comité Technique Ministériel et le Comité Technique**

